

ANCGE

5 avenue des Chasseurs
75017 PARIS

Tél : 01.47.64.64.90

Fax : 01.46.22.82.53



Association
Nationale
des Chasseurs
de Gibier d'Eau

Paris, le 28 juillet 2008.

**Chasse des oiseaux d'eau :
un accord insatisfaisant, qui déborde et qui n'apportera pas l'apaisement**

Samedi 26 juillet, un accord aux forceps naissait du Grenelle de la chasse présidé par le député J. BIGNON auquel il faut rendre hommage pour sa détermination et sa force de persuasion.

Les dates de l'ouverture de la chasse des oiseaux d'eau en France seront ainsi avancées de 9 petits jours pour les canards de surface et les limicoles. Elles passent du 30 août au 21 août.

Une avancée a minima qu'il faut payer à prix d'or. Canards plongeurs, chipeau et rallidés n'ouvriront pas avant le 15 septembre. Pour le vanneau, le 15 octobre a été retenu.

Pire encore, 3 espèces ne seront plus chassables pendant 5 années : courlis cendré, barge à queue noire et eider à duvet, tandis que martre et belette risquent de ne plus pouvoir être piégées.

La pilule est dure à avaler pour les chasseurs qui se réveillent avec la gueule de bois et une certitude : ce n'est pas avec un tel schéma que l'apaisement pourra être au rendez-vous. D'autant que la manœuvre de division est grossière et qu'elle risque fort de se retourner contre ceux qui tentent de l'initier.

Vouloir faire payer, très cher, les 9 petits jours accordés aux chasseurs méditerranéens et des zones humides intérieures par les chasseurs du littoral Manche – Mer du Nord – Atlantique en les privant du courlis cendré qui est leur gibier roi, ou par les piégeurs, gestionnaires de territoires de plaine riches en petit gibier (perdrix, lièvres, faisans) en imaginant leur interdire de piéger martre et belette, ce n'est pas faire éclater l'unité du monde de la chasse, c'est, tout au contraire, la renforcer.

Les chasseurs de gibier d'eau méditerranéens et des marais intérieures, principaux mécontents jusqu'alors, continuent de l'être par ces avancées insuffisantes, par ces restrictions supplémentaires, et sont aujourd'hui rejoints par tous ceux qui, comme eux, en sont victimes.

Loin d'être apaisée avec cette négociation et ces conclusions outrancières, la chasse française voit le front de ses insatisfaits s'élargir et leur motivation se renforcer.

L'ANCGE, Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau, saura être leur porte-parole, à tous, et s'engage à faire remonter, sans attendre, chacune des critiques qui seront émises à l'encontre de ce projet réglementaire plus douloureux qu'apaisant.

Elle appelle le Président BIGNON à relancer, sans tarder, le Grenelle de la Chasse et à obtenir, d'urgence, la réunion du groupe d'experts scientifiques chargé de la chasse, de la gestion des oiseaux d'eau et de leur usage durable. Leur avis sur l'interdiction de la chasse d'espèces comme le courlis cendré et la barge à queue noire en France et sur l'impact de telles mesures doit être sollicité prioritairement afin d'éviter de tomber dans le piège des dérives sectaires inutiles et révoltantes. De la même façon, une limitation des prises de vanneaux huppés jusqu'au 15 octobre doit être privilégiée plutôt qu'une interdiction pure et simple. Le dossier martre et belette doit lui aussi être ouvert de toute urgence afin de mesurer, objectivement, les conséquences lourdes sur la biodiversité du cadeau irréfléchi qui risquerait d'être fait aux protectionnistes extrêmes.

Seuls les avis d'experts impartiaux et non partisans permettront d'avancer réellement sur chacun de ces sujets et de redonner au Grenelle de la Chasse le bon sens qu'il est en voie de perdre.